



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 15 FEVRIER 2022



BEL **INFO**

WWW.BELFAUX.CH

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DU
15 FEVRIER 2022**

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Marianne Aebischer.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

« Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général, qui est également la dernière que j'ai l'honneur de présider.

Ce matin, je me demandais qu'est-ce que je pourrais bien dire pour ma dernière assemblée dans cette fonction. Une image m'est venue à l'esprit : celle du funambule sur son fil. Vous l'aurez compris, le funambule, c'est le Conseil communal et le fil le budget.

Il s'agit pour nous ce soir de tendre ce fil, afin que le Conseil communal puisse atteindre son objectif dans les meilleures conditions possibles, en jouant quelques fois les équilibristes. Nous, les membres du Conseil général, sommes réunis pour représenter les habitantes et les habitants de Belfaux, pour soutenir nos conseillers communaux et tout faire pour qu'au final l'intérêt de nos concitoyennes et concitoyens soit sauvegardé ».

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de M. René Krattinger membre du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro et de M. Benjamin Gasser et de Mme Christel Grandjean membres du groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été distribuée en tout ménage.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Ordre du jour

Concernant l'ordre du jour de cette séance, la Présidente informe que le bureau propose un ajout au chapitre du budget, soit en 4.1. b). L'intitulé de cet ajout est « Proposition du bureau et vote y relatif ». Cette proposition sera faite suite au rapport de la commission financière.

La Présidente ouvre la discussion au sujet de cet ajout.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet l'ordre du jour y compris l'ajout au vote du Conseil général.

Résultat du vote

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 27 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 25 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 15 février 2022, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux
MASQUE OBLIGATOIRE**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations
4. Budgets 2022
 - 4.1 Présentation générale des budgets de résultats et d'investissement
 - a) Rapport et préavis de la commission financière
 - 4.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 81% à 84% de l'impôt cantonal de base et des personnes morales de 81% à 84% de l'impôt cantonal de base ainsi que de la contribution immobilière de 2.0 ‰ à 2.3 ‰ de la valeur fiscale cantonale, dès le 1^{er} janvier 2022 (*message 114*)
 - a) Rapport et préavis de la commission financière
 - b) Votes
 - 4.3 Vote final des budgets d'investissement et de résultats
5. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2022
6. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2022
7. Propositions
8. Questions
9. Divers

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente


Marianne Aebischer



La Secrétaire


Véronique Christan

1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard**.

Il se réfère à la page 11 du procès-verbal. Il est fait référence à l'intervention de M. Pauchard qui mentionne qu'une Commission SCI (Système de Contrôle Interne) a été constituée et n'a pas encore siégé. M. Frésard demande s'il s'agit bien de la commission d'un organe interne à l'administration.

Mme la Présidente lui répond que cette commission a été constituée le 11 mai 2021, lors de l'Assemblée constitutive (*remarque : la commission SCI a été constituée le 22 juin 2021*).

M. Frésard remercie Mme la Présidente pour cette précision.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité par 27 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente donne les informations suivantes :

REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL

Le règlement du Conseil général, approuvé lors de notre séance du 19 octobre 2021, a été validé par la DIAF (Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts) et est entré en vigueur au 1er janvier 2022. Vous en avez tous reçu un exemplaire par courriel. Il est également visible sur le site de la Commune.

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

Mme **Muriel Frésard**, Syndique, prend la parole :

CABINET MEDICAL

« Comme vous avez probablement pu le voir, les travaux de transformation du bâtiment de la gare TPF en cabinet médical avancent bien. Ils seront probablement terminés cet été. Le groupe de travail s'active pour négocier les conditions d'arrivée de trois médecins généralistes dans ce nouveau cabinet médical, qui s'installeront probablement début 2023 ».

M. **Gabriel Litzistorf**, conseiller communal, prend la parole :

SENTIER PIETONNIER – ROUTE DE LA ROSIERE

« En 2020, le Conseil général a accepté un crédit pour la réalisation d'un sentier piétonnier à la route de la Rosière afin de desservir le nouveau quartier de la Crausa.

Le sentier est en cours de réalisation selon les conditions du Service des Ponts et Chaussées (SPC) et du Service de la Mobilité (SMO).

Les coûts de la réalisation de ce sentier sont pris en charge à 50% par les promoteurs, le reste étant à la charge de la commune selon les conventions signées entre les parties ».

CHEMIN DES ECOLIERS

« Une demande d'interdiction de circuler au chemin des Ecoliers a été acceptée par le SPC aujourd'hui. Elle sera publiée dans la Feuille officielle du vendredi 18.02.22. Les panneaux seront mis en place suite à la mise à l'enquête d'une durée de 30 jours ».

M. Vincent Schickel, conseiller communal, prend la parole :

AMENAGEMENT

« Je vous livre ce soir quelques informations importantes sur l'aménagement de notre commune.

Le 23 décembre 2021, nous avons reçu le retour de la DIME (la nouvelle Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, anciennement DAEC) concernant le PAD de la Gotta ; le cadeau de Noël du canton avant l'heure. Le PAD a été accepté avec quelques conditions mineures. La commission de l'aménagement s'est rencontrée le 10 janvier 2022 et a proposé d'accepter la décision de la DIME et de ne pas faire opposition. Le conseil communal en date du 18 janvier a suivi à l'unanimité les recommandations de la commission et a décidé de ne pas faire recours.

Une séance de travail a eu lieu, avec les promoteurs du futur quartier, le 20 janvier à l'administration communale. Durant cette séance, nous avons bien sûr abordé les modifications à apporter au PAD, mais aussi le réaménagement de la route de Lossy et la gestion des déchets. Les promoteurs nous ont indiqué vouloir commencer les travaux au début de l'année 2023 ; c'est donc un projet qui va avancer vite.

Le PAD de la Gotta a donc été mis à jour suite à la séance de travail avec les promoteurs, et le Conseil communal l'a accepté à l'unanimité la semaine dernière. Ces modifications seront rapidement mises à l'enquête publique. A noter que seules les modifications apportées au PAD seront mises à l'enquête.

Lors de sa séance du 10 janvier, la commission de l'aménagement s'est aussi penchée sur le Plan Directeur Régional de la Sarine et a décidé d'apporter des remarques qui ont été suivies par le Conseil communal. Concernant la révision du Plan Directeur Cantonal, ce dernier n'a pas apporté de remarques particulières.

Je finirai avec la révision PAL suite au retour de la DIME en septembre. La mise à jour de tous les documents va débuter tout prochainement. Nous venons de finaliser les discussions de l'offre avec notre urbaniste et le travail va débuter rapidement. Nous visons une mise à l'enquête des modifications du PAL pour l'été. Pour rappel, le crédit d'investissement pour le PAL est de CHF TTC 450'000.00 et son solde à la fin 2021 se monte à CHF TTC 453'647,95. Au vu du travail restant pour aller jusqu'à la mise à l'enquête, nous devrions rester sous les 10% d'augmentation du crédit ».

M. Diego Frieden, conseiller communal, prend la parole :

DOSSIER EOLIEN

"Le Conseil communal vous a donné en vue de la séance d'aujourd'hui la réponse à la question posée par Mme Solange Berset à l'occasion de la séance du 14.12.2021. Je tiens toutefois à y apporter les compléments suivants concernant les éléments qui sont intervenus après l'envoi des documents que vous avez reçu avec la convocation :

Concernant cette question no 4, sur l'avant-dernier point, je souhaite préciser que le soutien majoritaire de la Commission de l'énergie et de l'environnement à la stratégie du Conseil communal concernant ce dossier ne signifie pas qu'il y ait eu un vote. Il n'y a pas eu de vote au sein de la Commission de l'énergie et de l'environnement.

À la suite de la demande de reconsidération par le Conseil communal du volet éolien du Plan Directeur Cantonal PDCant transmise le 5 janvier dernier, Belfaux a reçu la même réponse que les autres communes, à savoir que le Conseil d'État n'entraîne pas en matière.

Une dizaine de communes ont depuis décidé de faire recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. Le Conseil communal s'est déterminé au sujet d'une adhésion à ce recours, et a préféré y renoncer. En effet, nous considérons que les chances d'aboutir sont très faibles, et que les coûts d'une telle procédure seraient élevés.

Par contre, nous envisageons très sérieusement une démarche coordonnée avec les autres communes concernées par un éventuel site éolien en ce qui concerne la consultation de ce même Plan Directeur Cantonal. Cette consultation court jusqu'au 17 mars prochain. Cette voie nous semble plus appropriée et concrète pour défendre les intérêts de notre commune dans ce dossier. Enfin, nous saluons la volonté du Conseil d'Etat de mandater une enquête indépendante sur le volet éolien du Plan directeur cantonal. Ce n'est qu'ainsi que le cadre pourra être clairement établi dans ce domaine. Nous demandons donc au Conseil d'Etat de lancer rapidement ce processus."

La Présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. **Christophe Thode**.

Il demande à quel moment le Conseil d'Etat donnera sa réponse. M. Frieden lui répond qu'une délégation des Communes de Belfaux, Courtepin et Misery–Courtion ont rencontré le Conseiller d'Etat Olivier Curty le 22 décembre dernier. Après cette séance, le Conseil d'Etat a annoncé, lors d'une séance publique, qu'il a décidé de lancer cette étude. Le Conseil d'Etat n'est pas encore passé à l'acte. Les communes sont d'avis que le recours déposé auprès du Tribunal fédéral pourrait aussi avoir un effet de pression sur le Conseil d'Etat qui a tout intérêt de faire la lumière sur la question d'élaboration du volet éolien du Plan directeur cantonal. Ce n'est que si ce cadre-là est clarifié que le débat de fond pourra avoir lieu, s'il doit avoir lieu.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

3. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Syndique :

« Vous l'avez lu dans la presse en fin d'année dernière : c'est grâce aux questions et interrogations de l'Agglo que des « erreurs » comptables ont pu être mises à jour dans la comptabilité des TPF. La confiance entre les 2 partenaires doit maintenant se reconstruire afin de pouvoir continuer les futures négociations concernant le prix des lignes de bus ».

La Présidente remercie Mme Frésard et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

4. Budgets 2022

4.1 Présentation générale des budgets de résultats et d'investissement

La Présidente donne la parole à M. **François Vallat**, conseiller communal en charge des finances.

Il précise qu'à la lecture du budget 2022, 2021 et des comptes 2020, un certain nombre de questions pouvait survenir si l'on procédait à des comparaisons. La comparaison la plus réaliste est celle qui peut être faite entre le budget 2022 et les comptes 2020.

Pour le budget 2022, le Conseil communal a pris en compte les chiffres à disposition dans les comptes 2020. Ceux-ci sont réalistes. Le budget 2021 a été pensé en fonction des comptes 2019 et de tout ce qui s'est passé au sujet de l'affaire Wider.

Après la séance du 14 décembre dernier, le Conseil communal s'est réuni à deux reprises et, le 18 janvier, il a rencontré les membres de la Commission financière. Suite à une 4^{ème} lecture, le Conseil communal a réussi à économiser environ CHF 60'000.00. Les prestations qui touchent la vie sociale et scolaire n'ont, pour l'instant pas été touchées. Le Conseil communal a également examiné tous les postes concernant les honoraires de conseillers et d'experts afin de limiter les dépenses. L'inventaire sur les chemins permettra de toucher un certain nombre de subventions. Il est cependant impossible de présenter un budget convenable sans passer par une augmentation d'impôt sur les personnes physiques et morales ainsi que de la contribution immobilière. Ces augmentations sont moins importantes que celles qui ont été proposées au mois de décembre. Avec ces augmentations proposées, le budget présenterait un déficit ou une perte de CHF 629'000.00.

La Présidente remercie M. Vallat.

a) Rapport de la commission financière

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger** pour la lecture du rapport de la commission financière.

« La commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement et des explications de M. Laurent Wolfer, de Mme Isabel Bersier ainsi que de tous les conseillers communaux lors de sa séance du 18 janvier 2022 ainsi que des détails figurant dans les différents chapitres. La commission remercie M. François Vallat et les autres conseillers communaux pour les réponses apportées aux questions. La commission financière a pris note que les économies proposées entre le budget refusé du mois de décembre et la nouvelle version qui nous a été soumise sont de l'ordre d'environ CHF 59'200.00.

Le présent budget fait mention d'une perte de CHF 629'080.00 en tenant compte de l'augmentation d'impôt. Sans cette augmentation la perte aurait été de CHF 1'015'780.00.

La commission financière relève les points suivants :

- *Les recettes du présent budget tiennent déjà compte de l'augmentation des impôts ;*
- *Depuis la mise en place de MCH2, le budget est beaucoup plus précis au niveau de la répartition des charges de personnel, car les imputations se font directement dans les bonnes rubriques ;*
- *Les salaires et les charges sociales sont désormais imputés directement dans les différents dicastères et de manière automatique par le programme salaires ;*
- *Les charges liées sont en constante augmentation depuis de nombreuses années et atteignent aujourd'hui plus de 55 % du présent budget ou environ 57.5 % sans tenir compte de l'augmentation des impôts ;*
- *Les coûts liés à l'énergie, l'eau et le chauffage ont fortement augmenté et tiennent compte de l'augmentation des prix du gaz et de l'énergie (mazout, électricité) ;*
- *Une forte augmentation de la subvention pour la crèche (un peu moins de 30%) ;*
- *Les amortissements ont dû être recalculés sur la base des nouvelles directives en relation avec MCH2 ;*
- *Les frais informatiques sont très importants, ainsi que les frais liés aux photocopieuses et aux photocopies ;*
- *Au niveau des revenus, un montant en relation avec l'affaire Wider (inclus dans le budget 2021, mais pas encore reçu lors de notre revue) n'a pas été volontairement inclus dans le budget 2022, car déjà provisionné en 2021 ;*

La commission financière a les remarques et les suggestions suivantes, qui ne tiennent, de loin, pas comptes de toutes les positions du budget, mais qui sont les plus évidentes à la lecture du présent budget:

- *Sur la base de notre intervention sur le plan financier lors du Conseil général du mois de décembre 2021 et les charges liées, nous demandons au Conseil Communal de prendre contact avec les communes du grand Fribourg, les autorités compétentes et les diverses associations de communes pour discuter des charges liées. Il faut devenir proactif pour nous permettre de mieux comprendre la structure de ces coûts et le pourquoi de leur augmentation permanente. Cela permettra de ne plus les subir sans avoir une vision globale et claire. Le but étant une stabilisation et mettre un frein à ces coûts qui deviennent insupportables pour le budget de la commune et permettent de moins en moins d'investir dans la vie de la commune ceci aussi bien au niveau des infrastructures que de la vie quotidienne des habitants ;*
- *Nous suggérons au Conseil Communal de mettre en place un plan stratégique des coûts sur une durée de 2 à 4 ans qui lui permettra d'avoir une idée claire de ce qui va se passer dans les prochaines années et pour lui permettre de faciliter la préparation des budgets futurs et de réagir en cas d'imprévus ;*
- *De mettre en place sans délai les ateliers de travail mentionnés durant la séance du 18 janvier ;*
- *De supprimer, dès à présent, tous les investissements non nécessaires et au niveau de la planification ne plus engager d'investissement non nécessaire et urgent ;*

- De demander un audit informatique afin d'analyser tous les aspects informatiques de la commune (matériel, software, frais hébergement) et harmoniser l'utilisation de l'informatique, car les coûts sont trop importants pour la grandeur de notre commune ;
- De ré analyser les contrats liés aux photocopieuses et au prix des photocopies ;
- D'analyser et de challenger le budget soumis par la crèche et de faire les modifications nécessaires, et d'avoir une réflexion du bien fondé d'avoir deux bâtiments ;
- D'analyser le compte 012 exécutif qui passe de 207K pour 9 conseillers à 215k pour 7 conseillers ;
- D'analyser de manière très critique le poste des salaires généraux pour voir s'il y a des possibilités de synergies, d'abandon de tâches historiques et d'augmenter l'efficacité ;
- D'analyser le poste des honoraires de conseillers externes qui ne fait qu'augmenter depuis plusieurs années, et voir si certaines des tâches confiées à des personnes externes ne peuvent pas être redistribuées au personnel communal ;
- D'analyser la gestion des déchets qui a augmenté de 50K ;
- Les frais de port et de téléphone doivent également faire l'objet d'une analyse critique ;
- En ces temps difficiles, il nous est difficile d'accepter des budgets pour des questions d'image (0220.3133.00), ces derniers doivent faire l'objet de nouvelles analyses ;
- Nous suggérons également au Conseil Communal de se pencher sur les petites dépenses et non pas seulement sur les gros montants ;
- Un esprit critique doit également être porté sur les factures adressées par le canton et ne pas les accepter sans explications et documents en annexe ;

Les tâches suivantes permettront également de faciliter la préparation des budgets futurs et augmenter les recettes :

- L'établissement du budget est un exercice long et fastidieux, nous en sommes conscients, c'est la raison pour laquelle nous vous suggérons de commencer cet exercice à la fin du 1er semestre et/ou au début du 2ème semestre, comme le font beaucoup de sociétés du domaine privé. Nous suggérons également d'être impliqué beaucoup plus vite dans ce processus pour nous permettre de réagir et éventuellement de vous aider, dans le but d'éviter autant soit peu les mauvaises surprises ;
- La mise en place de forecast trimestriel afin de vous permettre de suivre le budget par rapport aux coûts réels et de faciliter la préparation du budget de l'année suivante ;
- La commission financière demande au Conseil communal de revoir et d'améliorer le plan d'aménagement du territoire pour donner plus d'attractivité au village de Belfaux de manière à attirer de nouveaux contribuables en influençant le standing des futurs logements ;
- Pour finir, nous pensons que la préparation du budget est une tâche dévolue à l'ensemble du Conseil Communal et que cette tâche doit être faite en commun dans des séances régulières pour permettre de créer une dynamique positive et de partager des idées et des responsabilités ;

La commission financière tient à remercier le Conseil communal pour son implication dans l'établissement de ce budget qui a nécessité beaucoup d'investissement de la part de chaque Conseiller communal, ainsi que le personnel de l'administration communale. Elle demande au Conseil communal de prendre en compte ses suggestions, car des années financières difficiles se profilent.

Elle propose au Conseil général d'accepter le budget 2022 tel que proposé.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

b) Propositions du bureau et vote y relatif

La Présidente donne la parole à M. **Christophe Zbinden** qui intervient au nom du bureau du Conseil général.

« Le bureau s'est concerté et demande la mise en œuvre des suggestions de la commission financière et que le Conseil communal en donne rapport régulièrement ».

M. **Jean-Pierre Frésard**, au nom du Groupe PS, Centre gauche – PCS et ouverture, demande une interruption de séance de 15 minutes.

Mme la Présidente lui accorde 12 min afin que la séance puisse reprendre à 20h20.

A 20h20 la séance reprend.

La Présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. **Thierry Defaux** qui intervient au nom du Groupe PS, Centre gauche – PCS et ouverture. Le Groupe souhaite modifier la proposition du bureau et demande que le Conseil communal transmette son rapport à chaque séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet, dans l'ordre, la première proposition au vote, avec le mot « **régulièrement** ».

La Présidente explique à Mme Meissner que si la première proposition obtient la majorité, elle est acceptée. De ce fait, la deuxième ne sera pas soumise au vote du Conseil général, conformément au règlement.

Résultat du vote concernant la première proposition (bureau) :

14 oui

1 non

12 abstentions

La proposition du bureau ayant recueilli la majorité avec le mot « **régulièrement** » est adoptée.

4.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 81% à 84% de l'impôt cantonal de base et des personnes morales de 81% à 84% de l'impôt cantonal de base ainsi que de la contribution immobilière de 2.0‰ à 2.3‰ de la valeur fiscale cantonale, dès le 1er janvier 2022 (message 114)

La Présidente donne la parole au Conseil communal qui n'a pas de complément d'information à ajouter.

c) Rapport et préavis de la commission financière

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la commission financière.

« La commission financière a pris connaissance de la proposition d'augmentation des impôts à partir du 1er janvier 2022.

Selon cette dernière, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales sera augmenté de 3% pour passer de 81% à 84%. De plus une augmentation du taux de la contribution immobilière est également prévue cette dernière passant de 2.0‰ à 2.3‰.

Tenant compte de la perte mentionnée dans le budget de fonctionnement pour l'exercice 2023, cette augmentation d'impôt est malheureusement nécessaire pour permettre de limiter la perte de l'exercice, qui pourra être couverte avec la fortune de la Commune.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter l'augmentation d'impôts telle que proposée par le Conseil Communal.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Martine Roulin** du Mouvement Arc-en-Ciel, prend la parole :

« Le mouvement Arc-en-Ciel a pris connaissance du message 114 du Conseil communal informant sur les diverses situations financières conduisant à la proposition qui est faite au Conseil général ce soir.

Si nous avons conscience que le Conseil communal a dû faire face à un délai court pour produire cette nouvelle proposition, nous notons que le budget présenté ce soir prévoit des économies mi-

neures en le comparant à la variante précédente. Les explications fournies donnent un aperçu des charges communales et de l'augmentation de celles-ci par rapport aux années précédentes.

Ainsi, il nous apparaît urgent que le Conseil communal puisse se mettre au travail afin de pouvoir se concentrer sur son fonctionnement et faire front pour trouver les solutions qui conduiront le ménage communal à un équilibre financier acceptable et supportable par et pour les contribuables de Belfaux.

Dans cette optique, le mouvement Arc-en-Ciel propose d'accepter le budget présenté ainsi que les augmentations permettant d'atteindre l'équilibre financier. Toutefois, et afin de ne pas perdre de vue l'objectif premier qui est de faire des économies lorsque les moyens manquent, nous proposons de limiter à une année ces augmentations pour donner le temps au Conseil communal de présenter un plan d'économie lors de la présentation du budget 2023.

Finalement, si comme le rapporte le Conseil communal dans son message, il est difficile de supprimer certaines prestations aidant à la qualité de vie des citoyens belfagiens, nous souhaitons le rendre attentif que les augmentations des taux d'imposition comme unique mesure influence également négativement la qualité de la vie des belfagiennes et des belfagiens ».

M. Christophe Zbinden prend la parole au nom du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro :

« Qui aime payer des impôts ? Personne et pourtant c'est un mal nécessaire ! Alors que dire lorsque ces impôts doivent être augmentés !

Notre commune est dans une situation financière très préoccupante et beaucoup de choses ont déjà été dites lors de la dernière séance. Le Conseil communal a bien trouvé CHF 59'200.00 à économiser, mais ce n'est pas suffisant. Une hausse fiscale est inévitable.

La proposition du Conseil communal amène à un déficit de CHF 629'080.00. Bien sûr qu'on pourrait utiliser le calculateur et trouver des solutions moins déficitaires, mais avec quel résultat au final ?

Il est important que le Conseil communal dispose d'un budget pour pouvoir travailler, mais à la condition que tout soit mis en œuvre, tant au niveau communal, que cantonal, afin que notre commune ne se retrouve pas dans une situation intenable pour ses citoyennes et citoyens, voir pour ses futurs contribuables. Actuellement, le Canton asphyxie les communes, qui font ce qu'elles peuvent, mais perdent une grande partie de leur autonomie.

Le rôle des député(e)s n'est-il pas de représenter les communes et les régions au niveau cantonal ? Il faut que les communes se défendent pour éviter l'étranglement financier qui les guette à plus ou moins longue échéance.

Le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro soutient la proposition faite par le Conseil communal concernant la modification des taux d'imposition et recommande d'accepter cet objet, ainsi que le budget présenté ».

M. Jean-Pierre Frésard se réfère au message 114 sur lequel il est fait mention que pour augmenter les revenus, le Conseil communal pourrait décider de se séparer de certains éléments du patrimoine financier.

M. François Vallat lui répond que la part à la coopérative en Verdaun pourrait être vendue.

M. Jean-Pierre Frésard demande des informations quant à l'indemnisation de la Mobilière concernant l'affaire Wider.

M. François Vallat lui répond que le Conseil communal étudie une proposition de la Mobilière. Cependant, il ne peut rien divulguer pour l'instant.

Mme Solange Berset prend la parole, elle fait suite à l'intervention de M. Christophe Zbinden :

« Je reviens sur les propos du dernier intervenant. Je précise que les charges liées cantonales n'augmentent que très peu aux comptes 2020 elles se montaient à 28.14 % des charges totales et au budget 2022 elles sont prévues à 28.37 %, les députés ont à cœur de ne pas péjorer les finances communales, ils collaborent étroitement avec l'Association des communes fribourgeoises, dont Belfaux fait partie. Les députés et l'ACF demandent des compensations en cas de report de tâches. Par contre, il faut constater de fortes augmentations des charges liées des associations de communes dont Belfaux fait partie : aux comptes 2020, les charges se montaient à 26.66 % et au

budget 2022, elles sont prévues à 28.98 %. Et c'est là que nos représentants dans les comités directeurs peuvent intervenir, ainsi que les délégués lors des assemblées générales ».

La parole n'étant plus demandée la Présidente clôt la discussion.

b) Votes

Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que de la contribution immobilière

La Présidente se réfère au règlement du Conseil général et, en premier lieu, soumet la proposition du Conseil communal au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Oui : 16

Non : 6

Abstentions : 5

La proposition du Conseil communal est approuvée.

Les nouveaux coefficients d'impôts dès le 1^{er} janvier 2022 seront les suivants :

Impôt cantonal : 84% de l'impôt cantonal de base

Impôt des personnes morales : 84% de l'impôt cantonal de base

Contribution immobilière : 2.3‰ de la valeur fiscale cantonale

4.3 Vote final des budgets d'investissement et de résultats

La Présidente donne la parole à M. **François Vallat** pour la présentation du budget, chapitre après chapitre.

Budget de fonctionnement 2022

0 Administration générale

Il n'y a pas de question ou commentaire.

1 Ordre et sécurité publics, défense

La Présidente donne la parole à Mme **Solange Berset** :

« Compte 1400.4210.00 Part au service des curatelles La Sonnaz : pour montrer les augmentations dans les associations de communes, on constate qu'aux comptes 2020 le montant était de 101'300.- et qu'au budget 2022 la charge pour Belfaux est de CHF 140'500.00, soit une augmentation de plus de CHF 40'000.00 pour notre commune ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

2 Formation

Il n'y a pas de question ou commentaire.

3 Culture, sport et loisirs

Il n'y a pas de question ou commentaire.

4 Santé

Il n'y a pas de question ou commentaire.

5 Prévoyance Sociale

Il n'y a pas de question ou commentaire.

6 Trafic et télécommunications

Il n'y a pas de question ou commentaire.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard**.

Il intervient au sujet du compte 7201.3143.00, entretien des canalisations. Un montant de CHF 27'000.00 figure à ce poste. Il demande s'il serait possible d'effectuer un prélèvement sur réserve à la fin des travaux prévus.

M. **Vallat** lui répond qu'il est prévu de prélever un montant sur les réserves.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

8 Economie publique

Il n'y a pas de question ou commentaire.

9 Finances et impôts

Il n'y a pas de question ou commentaire.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

Budget 2022, détail par nature

3 Charges

Il n'y a pas de question ou commentaire.

31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

Il n'y a pas de question ou commentaire.

4 Revenus

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard**.

Il intervient au sujet du compte 7306.4250.00, vente de papier.

Etant donné que le cours du papier recyclé augmente, il s'étonne que le budget prévoit une diminution de prévision des recettes.

M. **Diego Frieden** lui répond que dans tout le processus budgétaire le Conseil communal a choisi la prudence.

Budget des investissements 2022

La Présidente donne la parole à M. **François Vallat**.

Il précise que le Conseil communal a bien analysé les divers investissements qui devraient être engagés.

Tableau des amortissements

Il n'y a pas de question ou commentaire.

Emprunts bancaires 2022

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard**.

Il intervient au sujet des budgets des investissements. Il demande des explications concernant le degré d'autofinancement qui passe de 758.7% (14 déc. 2021) à 12,1% (15 février 2022).

M. **François Vallat** lui répond que tout ce qui concerne l'eau a été supprimé étant donné que ces charges sont autofinancées.

Il n'y a pas d'autres remarques.

La Présidente clôt la discussion.

4.3 Vote final des budgets d'investissement et de résultats

La Présidente soumet les budgets d'investissement et de résultats 2022, représentant un déficit de CHF 629'080.00, au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Oui : 22

Non : 0

Abstentions : 5

Les budgets d'investissement et de résultats 2022 sont acceptés.

5. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2022

La Présidente donne la parole à Mme **Murielle Angéloz Burns** du Groupe PS, Centre gauche – PCS et ouverture. Elle présente la candidature de Mme Véronique Rebetez :

« Véronique Rebetez est de retour à Belfaux depuis 2015, commune dans laquelle elle a grandi après quelques années passées à Courtepin et Neyruz. Elle est au Conseil général depuis cette date. Maman de deux garçons de 8 et 11 ans, elle travaille comme responsable du syndicat Syna pour les régions de Fribourg, Neuchâtel et Jura. Véronique est au bénéfice d'une licence universitaire en histoire contemporaine générale et suisse en sociologie et pédagogie qu'elle complète régulièrement par des formations continues, notamment un CAS encore en cours en conduite d'équipe et gestion de projets. Vice-présidente au Conseil général depuis 2021, notre groupe PS, Centre gauche-PCS et ouverture la propose comme Présidente ».

Il n'y a pas d'autre candidature. Mme Véronique Rebetez est élue à la présidence du Conseil général par acclamation.

6. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2022

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras** du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro. Elle présente la candidature de M. Nicolas Jobin :

« Le Groupe Le Centre Belfaux Futuro a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Nicolas Jobin.

Monsieur Jobin est natif de Belfaux, marié, et père de 2 enfants.

Technicien en processus, il travaille au sein d'une grande entreprise industrielle fribourgeoise.

Monsieur Jobin siège au conseil général depuis 8 ans. Il est également membre de la commission d'environnement.

En dehors de ses activités professionnelles et politiques, il apprécie également le vélo, la moto ainsi que le hockey sur glace ».

Il n'y a pas d'autre candidature. M. Nicolas Jobin est élu à la vice-présidence du Conseil général par acclamation.

7. Propositions

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

8. Questions

La Présidente précise que la réponse à la question no 4, déposée par Mme Solange Berset le 14 décembre 2021 a été jointe à la convocation de ce jour.

Projet de site éolien « les Collines de la Sonnaz », où en est ce dossier ?

Réponse :

Le dossier éolien, qui concerne notre commune vu que le site potentiel éolien dit « Les Collines de la Sonnaz » couvre également le territoire de Belfaux, occupe et préoccupe le Conseil communal

depuis fort longtemps, et encore davantage depuis le début de la nouvelle législature. Le défi posé par le réchauffement climatique et la transition énergétique liée à la sortie de l'énergie nucléaire et la Stratégie 2050 approuvée par le peuple en 2017 se traduit concrètement par la question de la production d'énergie renouvelable, et l'éolien fait partie des options à prendre en considération. Toutefois, comme toute infrastructure, celle-ci comporte des inconvénients, parfois importants, pour les habitant-e-s et l'environnement. Le Conseil communal est parfaitement conscient du caractère délicat de l'implantation potentielle d'éoliennes sur son territoire communal. Nous avons constaté que ce dossier suscite de nombreux questionnements et un fort engagement citoyen de personnes qui y sont opposées.

L'information est un aspect très important de ce dossier, c'est la raison pour laquelle le Conseil communal a informé à ce sujet le Conseil général lors de chacune des séances de cette législature, et encore aujourd'hui (note : une information est prévue lors de la séance du 15 février 2022). Ces séances sont publiques, et rapportées largement dans la presse. Toutefois, il est envisageable pour le Conseil communal de renforcer l'information de façon plus large, notamment à travers le site Internet de la commune.

À ce jour, le Conseil communal de Belfaux n'a jamais pris officiellement position en faveur ou contre l'implantation d'éoliennes sur son territoire communal. Quelle est la raison de ce non-positionnement ? Tout simplement parce qu'il n'y a, à notre sens, à l'heure actuelle, aucun projet concret lié au site éolien potentiel des « Collines de la Sonnaz ». En effet, le Groupe E Greenwatt a remis le 19 mai dernier la planification des projets éoliens aux communes. Auparavant, l'entreprise avait annoncé la mise en place de comités de pilotage (CoPil) pour chacun des sites éoliens en invitant les communes – dont la nôtre – à y déléguer une personne. Avant que nous puissions nous positionner officiellement par rapport à ces CoPil, la demande était devenue caduque avec l'annonce du 19 mai, mais le Conseil communal trouvait le délai et la manière de faire de l'entreprise inappropriés pour une question si importante et avec un impact fort pour la population.

C'est à partir de ce moment que le Conseil communal a décidé de procéder de façon coordonnée avec les autres communes du site potentiel éolien des « Collines de la Sonnaz ». Quelle est la raison de cette stratégie ? Nous avons constaté que les défis et difficultés des communes confrontées à cette question, et que les interlocuteurs-trices, à savoir les entreprises, l'association d'opposant-e-s Non au parc éolien « Collines de la Sonnaz », l'État) étaient les mêmes. Nous souhaitons aussi consulter notre population sur la question éolienne de façon commune. Nos destins sont donc liés dans cette question, et partant de ce constat, nous avons initié cette démarche de coordination, à notre connaissance unique dans notre canton. Le Conseil communal est convaincu que cette démarche donne davantage de poids dans ce dossier à notre commune, tout en garantissant de façon absolue l'autonomie de chacune des communes. En effet, la coordination se fait à travers un groupe de coordination intercommunale (avec 2 délégué-e-s par commune, à savoir le/la syndic-que ainsi qu'un membre du Conseil communal) qui n'a pas de capacité de décision, mais seulement de recommandation aux Conseils communaux respectifs qui décident pour eux-mêmes et dans l'intérêt de leur commune.

Comme vous le savez, la coordination intercommunale n'implique que trois des quatre communes du site potentiel éolien. En effet, à la suite de la première réunion des quatre communes (1^{er} juin 2021), la commune de La Sonnaz a décidé de se retirer du processus, ce que nous regrettons fortement.

Ce groupe de coordination à trois communes s'est réuni à sept reprises depuis cette date, et a rencontré l'association des opposant-e-s le 19 juillet 2021 et le Conseil d'État le 22 décembre dernier.

À ce stade, le Conseil communal constate que la situation n'a pas beaucoup évolué concernant ce site potentiel éolien : il n'y a pas de projet concret, et donc aucune prise de position possible ou nécessaire de notre part. D'autres communes ont organisé des votes consultatifs, objectif que poursuivent également Belfaux et les communes avec lesquelles nous collaborons. Avec une différence importante : nous souhaitons un vote par bulletin, permettant à chacun de s'exprimer librement sur cette question. C'est également la seule forme possible au vu des caractéristiques institutionnelles du législatif des communes impliquées (assemblée communale pour Misery-Courtion, Conseils généraux pour Belfaux et Courtepin).

Le vote consultatif, qui doit porter sur l'acceptation d'une étude des vents – puisque cet aspect est controversé pour le site éolien des « Collines de la Sonnaz » organisée et financée par le canton,

a dû être plusieurs fois reporté, notamment en raison de l'attente de réponse de la part l'État sur cette question. D'autre part, le processus de demande de reconsidération (auquel notre commune s'est joint par lettre du 5 janvier 2022) du volet éolien du Plan directeur cantonal a modifié la donne, et désormais, nous attendons la décision de l'État qui souhaite demander une enquête indépendante sur l'élaboration de ce volet éolien.

Ainsi à ce stade, et au vu des derniers développements, un tel vote consultatif n'a pas de sens. Dans tous les cas, et conformément à ce que nous avons annoncé à maintes reprises, tout vote consultatif sera précédé de séances d'informations et de débat, afin de permettre un échange dans un cadre ordonné et démocratique.

Ce qui est certain, c'est qu'aucune éolienne ne sera implantée sur le territoire de la commune de Belfaux sans que la population n'ait été consultée auparavant. Le Conseil communal tient et tiendra compte des intérêts de Belfaux avant toute décision, et nous pouvons et voulons rassurer la population : les craintes de « fait accompli » exprimées par Mme Berset dans sa question ne sont pas fondées.

En ce qui concerne les autres questions de Mme Berset, le Conseil communal y répond ci-dessous :

- *Quel est l'avis ou le préavis du Conseil communal concernant ces éoliennes ?*

À ce stade, le Conseil communal n'a pas émis d'avis ou de préavis concernant l'implantation d'éoliennes sur son territoire communal.

- *Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas déjà pris l'avis des habitantes et habitants ?*

Le Conseil communal ne souhaite pas consulter la population alors qu'il n'y a actuellement aucun projet concret. Les communes qui ont déjà organisé un vote consultatif (à travers leur assemblée communale) ont fait voter sur un principe générique.

- *Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas organisé une séance publique d'informations ?*

Le Conseil communal souhaite organiser une telle séance avant tout vote consultatif. Selon les développements du dossier éolien, la tenue d'une séance publique d'information sans être liée à un vote consultatif est également envisageable.

- *Pour quelles raisons le Conseil communal n'a-t-il pas gardé son entière liberté de décision et de choix ?*

La coordination intercommunale a pour but de trouver des solutions et de poursuivre une stratégie commune, mais elle n'implique absolument pas une perte dans la liberté de décision de la part de Belfaux et de ses autorités. Le Conseil communal a déjà pris des décisions ne suivant pas la recommandation du groupe de coordination.

- *Est-ce exact que le Conseil communal ne veut plus transmettre de documents concernant ce dossier ?*

Dans le cadre de procédures initiées au sens de la Loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), le Conseil communal a été sollicité au printemps 2021 par plusieurs citoyen-ne-s de Belfaux et d'ailleurs, pour transmettre des documents en lien avec le dossier éolien. Il a décidé de transmettre des extraits de procès-verbal, ce qui pour rappel exige l'unanimité du Conseil communal. Il a reçu d'autres demandes similaires plus tard, et encore récemment à la fin de l'année 2021. La décision prise le 20 juillet 2021 de ne plus transmettre d'autre document est maintenue pour toute demande similaire. La raison est la suivante : l'art. 29 LInf al. 2 stipule que

« 2

En outre, les documents servant à la préparation des décisions du Conseil d'Etat et des autorités exécutives communales et intercommunales ne sont accessibles qu'après la décision dont ils constituent la base. »

Le Conseil communal de Belfaux n'ayant jusqu'à présent pas pris de décision pour ou contre l'implantation d'éoliennes sur son territoire communal, il considère qu'il n'a pas à transmettre encore ces documents. Il est essentiel que tout ce qui concerne les délibérations et réflexions intermédiaires pour toute question soumise au Conseil communal ne soit pas accessible au public avant la décision. Il s'agit pour le Conseil communal d'un principe nécessaire au bon fonctionnement de l'exécutif, pour ce dossier comme pour tous les autres.

- *Si oui, pourquoi ne respecte-t-il pas la loi sur l'accès aux documents et le droit à l'information et à la transparence ?*

Le Conseil communal ne partage pas cet avis, pour les raisons données ci-dessus. Il se conformera toutefois évidemment à toute décision contraire à cet avis, si elle est prise par une autorité judiciaire (telle que la préfecture), en cas de recours déposé contre la décision du Conseil communal de ne pas transmettre d'autres documents.

- *Est-ce que ce dossier a été discuté à la commission de l'énergie et de l'environnement sur la base de documents complets et d'informations précises ?*

La Commission Énergie et Environnement (CEE) s'est constituée le 16 septembre dernier. Elle s'est encore réunie à deux reprises (4 novembre, 2 décembre). Le Conseil communal a informé la commission de ses démarches, mais n'a pas pu le faire dans le détail vu le nombre de séances du groupe de coordination intercommunale, et les autres questions traitées par la CEE. Nous envisageons une autre manière de procéder pour tenir les membres de la CEE informés de façon plus régulière.

- *Est-ce que la commission de l'énergie et de l'environnement a été consultée ?*

Lors des séances de la CEE, le Conseil communal a informé de sa stratégie, et celle-ci a été majoritairement soutenue.

- *Est-ce que la commission de l'énergie et de l'environnement a émis un préavis ?*

À ce stade, aucun préavis n'a été émis par la CEE sur la question éolienne.

Mme la Présidente donne la parole à Mme **Solange Berset** :

« Je prends acte de la réponse.

Je relève que le Conseil communal n'a pas émis de préavis, mais qu'il a déjà participé à 7 séances avec les communes de Courtepin et Misery, que de temps et de coûts ! Le Conseil communal affirme que les destins des communes sont liés et ensuite il est dit que Belfaux garde toute sa liberté d'action. Le constat est que cela n'est pas la réalité.

Une chose est incompréhensible : pourquoi le Conseil communal repousse-t-il une séance d'information indispensable pour la population et veut le faire avec les deux autres communes ? Cette décision d'information à la population de Belfaux ne doit pas dépendre des autres communes.

Le Conseil communal dit également ne pas vouloir faire voter la population avant d'avoir un projet concret ! Or, sauf pour les trois communes que je viens de citer, toutes les autres communes l'ont fait, cherchez l'erreur.

Oser affirmer que la population pourra voter lorsqu'il y aura un projet concret est comme si le Conseil communal envisage d'implanter un nouveau bâtiment, il fait tout en catimini, en douce et une fois le projet prêt le soumet à la population. Le Conseil général et la population ont droit à des informations complètes rapidement et en toute transparence : qu'est-ce qui est prévu sur son territoire ? Quels sont les enjeux pour les habitantes et habitants ?

Dans sa réponse, le Conseil communal dit qu'il a informé la commission de l'énergie sur sa stratégie et les démarches faites. Il est mentionné qu'elle a été soutenue à majorité par ses membres. Qu'est-ce que cela signifie ? Vous avez corrigé et dit que c'était une erreur. Elle est, pour moi, significative d'une interprétation qui pose question. Je rappelle le rôle des commissions communales : elles sont élues pour soutenir le Conseil communal, apporter des idées, elles ne sont pas des chambres d'enregistrement.

De plus, dans la réponse vous écrivez que le Conseil communal a décidé de ne plus transmettre de documents concernant ce dossier et vous attendez qu'il y ait un recours avant de respecter la loi sur l'accès aux documents et au droit à l'information. Pourquoi ce manque de volonté de transparence ?

Je le répète, la population n'a jamais eu de réelles informations sur ce qui est prévu sur notre territoire communal et cela est indispensable pour un projet de ce type et de cette ampleur.

Je prends acte de la réponse ».

Mme la Présidente donne la parole à M. **Diego Frieden**.

Le Conseil communal a apporté une réponse relativement exhaustive aux questions posées par Mme Berset lors de la séance précédente. Il rappelle qu'il n'y a pas de projet concret. Depuis le

mois de mai de l'année dernière, le seul projet qui était potentiellement envisagé par Greenwatt a été retiré. Concernant la question au sujet de la transmission de l'information, il assure que tout est transmis en temps voulu. Comme mentionné dans sa réponse, le Conseil communal s'est engagé à utiliser également d'autres vecteurs, par exemple le site Internet de la commune qui permet de ne pas attendre les séances du Conseil général. Concernant la coordination intercommunale, elle découle du fait que les destins des communes sont liés étant donné qu'elles font partie du même site éolien potentiel. Comme cela a été rappelé par écrit dans la réponse à la question de Mme Berset, l'autonomie communale reste garantie. Le Conseil communal de Belfaux est d'avis que tant que toutes les questions qui seront ressorties maintenant, en lien avec le plan directeur cantonal, c'est-à-dire l'élaboration même de ce site éolien potentiel des Collines de la Sonnaz n'a pas été clarifié, il ne voit pas la nécessité de soumettre cette question à la population. Une demande a été adressée au Conseil d'Etat, la réponse est venue et tant que tout n'a pas été clarifié, il semble au Conseil communal que c'est peu judicieux de soumettre cette question à une consultation à travers d'un vote populaire. Il est vrai que de tels votes ont eu lieu dans d'autres communes. Cependant, il s'agit de votes sur le principe. Concernant la dernière remarque formulée par Mme Berset, concernant le respect de la loi, M. Frieden précise que le Conseil communal a rappelé qu'il y a une disposition dans cette même loi qui mentionne que les documents qui sont demandés peuvent l'être quand une décision a été prise. Or, et cela a été rappelé, dans la réponse à la question de Mme Berset, qu'aucun préavis et aucune décision n'ont été prises par le Conseil communal. M. Frieden insiste sur cet aspect. C'est suivant cette logique que le Conseil communal a décidé de refuser de transmettre des documents. Cette décision ne concerne pas seulement le dossier éolien, mais c'est également la ligne qui serait suivie si des documents étaient demandés dans un autre cadre. Il rappelle qu'il n'y aura pas de projet éolien qui touche le territoire de la commune de Belfaux sans que la population ait pu s'exprimer à ce sujet.

Mme Solange Berset n'a pas de commentaire à ajouter.

Mme la Présidente donne la parole à Mme **Mireille Meissner** qui désire rebondir au sujet des échanges précédents.

« En ce qui concerne le dossier des éoliennes, j'ai pris connaissance de la recommandation de l'Autorité cantonale de transparence et de protection des données (ATPrD) datée du 21 janvier 2022.

J'ai été surprise de constater que cela fait deux ans que le Conseil communal refuse de transmettre des documents relatifs à cette affaire à l'Association "Non au parc éolien Les Collines de la Sonnaz", et ce malgré les deux recommandations favorables à la transmission de documents, élaborées par l'ATPrD dans le cadre de cette problématique.

Pour quelle raison le Conseil communal de Belfaux n'a jamais informé le Conseil général, respectivement la population, de ce refus de transmettre les documents en question ?

Dans la mesure où le Conseil communal affirme qu'aucune décision n'a encore été prise dans ce dossier, en quoi craint-il la transparence et la procédure par la Llnf ?

Je vous remercie de bien vouloir prendre position à ce propos ».

La Présidente donne la parole à M. **Diego Frieden**.

Il informe le Conseil général qu'une réponse à cette question sera transmise lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

9. Divers

La Présidente donne la parole au Conseil communal qui n'a pas de divers à transmettre.

La Présidente donne la parole à M. **Eric Mauron**, il s'adresse à Mme Solange Berset :

« Les charges liées des associations intercommunales ou régionales sont souvent liées à des constructions telles que home, école secondaire (CHF 1'000.00 le m2 à Givisiez), stations d'épuration, etc.

Est-ce que le système actuel des marchés publics est encore satisfaisant et qui pourrait, le cas échéant, y apporter des améliorations ? ».

La Présidente donne la parole à Mme **Solange Berset**.

Elle lui répond que ce sont les comités de direction qui prennent les décisions. Ce sont les membres de ces comités qui doivent intervenir. Elle précise que le système des marchés publics n'est pas le nœud du problème.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Elle rappelle aux membres du Conseil général de transmettre leurs interventions à Mme Christan pour la rédaction du procès-verbal.

« Avant de clore cette séance, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée durant cette année de présidence.

Ce fut une très belle expérience. J'ai beaucoup appris, ce n'est pas toujours évident, mais heureusement j'ai pu compter sur l'aide de nombreuses personnes et pour rebondir sur mon introduction de séance, je suis satisfaite que par l'acceptation du budget, nous ayons pu donner au Conseil communal les outils pour travailler, même si le contexte financier n'est pas des plus favorable.

Je tiens à remercier mes collègues du bureau, les conseillers communaux et le personnel de l'administration communale, en particulier M. Wolfer, Mme Christan et M. Barras, pour l'excellente collaboration et leur disponibilité.

Merci à vous tous pour votre engagement et j'espère sincèrement que ce maudit virus va enfin nous lâcher, afin que la tradition de l'apéro puisse être réinstaurée lors de la prochaine séance de mai.

Je souhaite d'ores et déjà beaucoup de satisfaction à Mme Rebetez, qui va me succéder à partir du 1er mai prochain.

Bonne rentrée et prenez soin de vous ! ».

La séance est levée à 21h15.

La Présidente


Marianne Aebischer



La Secrétaire


Véronique Christan